

*Service de la Séance*

PARIS, le 20 février 2009

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

---

La Conférence des Présidents du mardi 17 février a arrêté de nouvelles modalités d'organisation des séances de questions au Gouvernement qui entreront en vigueur le mardi 3 mars 2009.

Afin d'accroître le nombre de questions par séance, le temps disponible par intervenant est fixé à 2 minutes.

La répartition des questions entre les groupes est arrêtée comme suit :

- UMP : 12 questions par semaine
- SRC : 12 questions par semaine
- GDR : 3 questions par semaine
- NC : 3 questions par semaine

Les députés non inscrits continueront à poser une question tous les deux mois.

L'ordre d'appel est fixé par le tableau ci-joint.